

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2353)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 239

présenté par

M. Alauzet, Mme Sas, Mme Abeille, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,  
Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-  
Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili et M. Roumegas

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 31, insérer l'article suivant:**

Avant le 1<sup>er</sup> juin 2015, le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'évaluation sur le montant de l'investissement des collectivités territoriales et l'évolution de cet investissement en lien avec l'évolution des dotations de l'État.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En raison de la baisse importante des dotations aux collectivités locales et des répercussions inévitables sur l'investissement local, il est nécessaire de disposer en temps temps réel des moyens d'évaluation sur l'évolution de cet investissement. Ainsi cet amendement propose que l'État réalise un rapport d'évaluation sur le sujet qu'il remet au Parlement afin que des adaptations puissent être réalisées rapidement le cas échéant.